



Parc national
de La Réunion

Objet :
56ème tour auto rallye de La Réunion
Dossier 2025/AD/341

ASA REUNION
1 rue Bertin
97400 SAINT DENIS

Suivi par :
B. KURTKOWIAK DAFREVILLE
+262 (0)2 62 90 99 22
[brian.kurtkowiak-dafreville@reunion-
parcnational.fr](mailto:brian.kurtkowiak-dafreville@reunion-parcnational.fr)

La Plaine des Palmistes,
le 17/06/2025

N/Réf. : 2025-318/JPD/AS/BDK

Madame, Monsieur,

En date du 5 mai 2025, les équipes du Parc national de La Réunion ont réceptionné votre demande d'autorisation du Directeur du Parc National pour l'organisation de la manifestation nommée en objet dont le parcours traverse le cœur de Parc National sur la route départementale 41 dans le secteur de la ravine de la Grande Chaloupe.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'organisation de cette épreuve sur des horaires nocturnes présente des impacts non négligeables sur la faune de ce secteur du cœur de parc. Il a en effet été démontré que les émissions sonores fortes et soudaines sont de nature à perturber certaines espèces d'oiseaux, notamment diurnes, en accentuant leur vulnérabilité aux différentes menaces ou en réduisant leur succès reproducteur.

Par ailleurs, la préservation de la tranquillité de l'environnement nocturne est inscrite dans la Charte du Parc national et dans le décret n°2007-296 du 5 mars 2007 qui autorise le directeur de l'établissement à réglementer les activités de nature à troubler le calme et la tranquillité des lieux.

Au vu des délais restreints pour une éventuelle modification de parcours, il a été décidé de vous accorder l'autorisation demandée à titre exceptionnel. Nous attirons en revanche votre attention sur la nécessité de revoir le parcours et/ou les horaires de cette épreuve afin de réduire ses impacts sur les milieux naturels du cœur de parc national de La Réunion, en particulier la qualité de leur environnement nocturne.

Le Tour auto rallye est une course importante pour de nombreux Réunionnais qui y participent ou y assistent. Il est néanmoins important que cet événement s'attache à concilier son organisation avec les autres enjeux de préservation du patrimoine local, et en particulier celui des espaces naturels de l'île.

Mes équipes restent à votre disposition pour vous apporter des précisions sur la réglementation applicable en cœur du parc national de La Réunion, ainsi que pour un accompagnement sur une meilleure prise en compte des milieux naturels.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le Directeur
Jean-Philippe DELORME



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de la Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010

Parc national de La Réunion

258 rue de la République • 97431 La Plaine des Palmistes
Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39
www.reunion-parcnational.fr • contact@reunion-parcnational.fr